

Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale relance l'appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef d'Agence 1^{ère} catégorie Berkane** au niveau de la Direction Régionale Orient relevant du Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef d'Agence 1^{ère} catégorie Berkane/ Direction Régionale Orient/ Pôle Réseau	-Chef d'Agence 1 ^{ère} catégorie, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Chef d'Agence 2 ^{ème} catégorie ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 3 ans dans le poste. Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 8 ans à la CNSS.	-Maîtrise des métiers de l'institution ; -Maîtrise des procédures internes relatives à la gestion des affiliés et des assurés ; -Capacité à développer la relation client ; -Qualité du suivi, du contrôle et respect des délais ; -Connaissances des outils et applicatifs informatiques ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et Esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **09 Janv 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général